



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **du lundi 20 avril 2009**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant les équipements communaux du Pommier - Examen du devis général des travaux à entreprendre (Rapporteur : R. DETRAZ)
 - 4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'entretien du réseau routier communal (Rapporteur : A. ORSINI)
 - 4.3 Rapport de la Commission des finances concernant les plans quadriennaux 2009-2012 informatique et véhicules (Rapporteur : P. ECKERT)
 - 4.4 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking au 13^e, 13f, chemin Jaques-Attenville – DD 102132-6 (Rapport : A. ORSINI).
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 4'601'337.-- au crédit de construction des équipements publics communaux – 1^e étape – de la campagne du Pommier - Remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom' » du Pommier
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'000'000.-- pour le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'entretien du réseau routier communal
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 160'000.-- pour l'acquisition et la maintenance de matériel informatique – 2009-2012
 - 5.4 Ouverture d'un crédit de CHF 1'052'000.-- pour le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'acquisition de véhicules communaux
 - 5.5 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking au 13E, 13F, chemin Jaques-Attenville, parcelles 125, 1210, feuille 4 du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2008
 - 6.2 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation "Les Aînés", de l'exercice 2008
 - 6.3 Présentation des comptes et du rapport de gestion de l'Association de l'EMS de la Résidence de Saconnay, de l'exercice 2008
 - 6.4 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement, de l'exercice 2008
 - 6.5 Présentation des comptes et du rapport de gestion de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance, de l'exercice 2008
 - 6.6 Présentation des comptes 2008 de l'OPC Valavran (Groupement intercommunal de protection civile de Valavran)
 - 6.7 Présentation des comptes 2007 du SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

- 6.8 Présentation des comptes 2007 du CIDEC (Centre intercommunal des déchets carnés).
- 6.9 Présentation des comptes 2007 du GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires)

- 7. Route des Nations et autres grands travaux

- 8. Réponses aux suspens du Conseil municipal

- 9. Questions des Conseillers municipaux

- 10. Propositions des Conseillers municipaux
 - 10.1 Approbation de la liste des jurés des tribunaux pour 2010

- 11. Motions

- 12. Résolutions

- 13. Communications et divers

- HUIS CLOS :
- 14. Naturalisations : 4 dossiers

Sont présents :

- Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Michel BOURQUIN (RAD) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) – Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)
- M. Arthur PLEE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :

- Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Laurence BURKHALTER (GAG) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Julien MOURET (PS) - Eric PORTIER (GAG)

Assistent à la séance :

- M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste
Mme Arlette BLATTNER, Secrétaire des Commissions du Conseil municipal

Le Président ouvre la séance à 20h10 en saluant l'assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2009

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président déplore le décès de M. Jean-Louis ARCHINARD, à l'âge de 90 ans. M. ARCHINARD Conseiller municipal de 1963 à 1975, a présidé ce Conseil en 1972-1973.

Courrier reçu :

Mme JEANDET donne lecture d'une lettre de M. Gilles LANDRY du 19 mars 2009, concernant « la valse des hélicoptères » (*annexe 1*).

Mme BÖHLER informe qu'un courrier de réponse a été adressé M. LANDRY. Elle rappelle qu'un travail important a été fait avec la participation de la commune et l'aéroport pour essayer de limiter les nuisances dues aux hélicoptères. Un « Prior Permission Required » (PPR) avait été mis en place et avait bien fonctionné l'année dernière. Malheureusement, il a fait l'objet d'un recours avec effet suspensif et les vols sont à nouveau « libres » cette année.

Elle a remis au Directeur de l'aéroport une copie du courrier de M. LANDRY, afin qu'il puisse étayer la demande d'un nouveau PPR auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Elle espère vivement que l'année prochaine les choses iront mieux.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE :

Rapport établi par la Sécurité municipale (*annexe 2*) : ce rapport résume les principales interventions de police du 1^{er} janvier au 31 mars 2009.

Rénovation de l'Ancienne Mairie : le Conseil administratif a été convoqué le 9 mars dernier par la Commission des recours. En effet, un citoyen habitant l'Ancienne-Route a fait opposition, estimant que les nuisances sonores supplémentaires dues aux voitures de parents d'élèves dépasseraient la norme admissible. Alors que la commune avait déjà mandaté un bureau spécialisé en acoustique pour effectuer des mesures de bruits, la Commission des recours a demandé au Service cantonal de protection contre le bruit et les rayons non-ionisants d'effectuer un rapport des mesures de bruits, rapport qui devait être rendu le 14 avril 2009. Le DCTI a obtenu un nouveau délai au 30 avril. Une fois ce rapport rendu, la commune espère que le juge pourra rendre son verdict, si possible avant l'été.

Ecole du Pommier : le Conseil administratif a rencontré le corps enseignant de cette école le 30 mars dernier, pour l'informer de toutes les démarches entreprises en vue de remettre en état le bâtiment. A cette occasion, les enseignants ont été informés qu'il y avait très peu de chances de pouvoir entreprendre les travaux en été 2009.

Le 21 avril 2009, le Conseil administratif rencontrera M. Charles BEER, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, lors d'une séance d'information sur la situation de l'école et du bâtiment abritant la crèche du Pommier.

Séjour des enfants de Racovita : le repas officiel avec les enfants de Racovita aura lieu le mercredi 24 juin 2009. Une invitation sera envoyée ultérieurement.

Communications de M. COMTE :

Transports et mobilité : le mandat attribué à la société Mobilidée pour l'étude d'un plan de mobilité pour le personnel communal sera prolongé avec un mandat pour les collaborateurs des deux crèches communales, grâce à un accord donné le 7 avril dernier par le Conseil de Fondation pour la petite enfance.

Routes : l'étude de modération de trafic et de transit du Village étant restée sans réponse de la part de la Direction générale de la mobilité, le Conseil administratif a envoyé un courrier à Monsieur Robert CRAMER le 8 avril dernier.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

Agenda 21 : conformément aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance du Conseil municipal du 16 mars 2009, la thématique de la culture a été ajoutée, ce qui a permis de regrouper les différentes mesures relatives à la culture et d'intégrer une nouvelle mesure concernant l'aménagement d'un espace culturel sur la commune. L'Agenda 21 sera distribué en « tous ménages », sous enveloppes frappées aux armes de la commune.

Action « vélos » : à l'occasion de la matinée « coup de balai » qui se tiendra le samedi 16 mai 2009, des présentations et des essais de vélos à assistance électrique ou de kits d'assistance sont prévus. Les chiffres sont réjouissants puisque l'action « vélos », qui a débuté en début d'année, a permis de subventionner l'acquisition de sept vélos à assistance électrique, d'un kit et de sept vélos ordinaires. Cela représente un subventionnement de CHF 5'362,80.

Communications de Mme BÖHLER :

Festire : cette deuxième édition du festival aura lieu du 29 septembre au 3 octobre 2009, avec le programme suivant :

Mardi après l'école : spectacle de clowns pour les enfants

Mercredi soir : Thierry MEURY

Jeudi soir : soirée découverte avec Martina FREY

Vendredi soir : Jo Johnny

Samedi soir : Bergamote avec entre autres Claude-Inga BARBEY et Patrick LAPP.

Cette année, la commune a lancé le « premier concours romand d'humoristes amateurs ». Sept humoristes amateurs ont passé les premières qualifications et se produiront en première partie de spectacle les trois premiers soirs. Le ou la gagnante se produira en première partie de la soirée du samedi soir et recevra un prix.

Village tropical : ce festival aura lieu du 11 au 21 juin, dans le parc Sarasin. La commune a été contactée par les organisateurs. La Commission culture, sports, loisirs a été convoquée en urgence (ce pour quoi elle la remercie) et a accepté la venue de cet événement culturel au Grand-Saconnex, en principe pour une durée de trois ans.

Ce village tropical est le plus grand festival salsa de Suisse et se tenait auparavant dans le cadre des fêtes de Genève. Il est gratuit et les concerts auront lieu sous tente. Les thèmes de cette année sont « égalité » et « intégration ». Nez-Rouge, Nuits blanches et la FEGPA seront invités afin de diffuser une information de prévention.

Le programme de cette manifestation peut être consulté sur le site www.villagetropical.ch

Afin de s'assurer que la fête soit aussi belle que possible pour les Saconnésiens et les voisins du parc, des réunions de coordination seront organisées avec l'équipe du Village tropical, les ASM, la police cantonale, la voirie, les TSHM et toutes les personnes concernées par le bon déroulement de ce festival.

Quinzaine culturelle japonaise : cette quinzaine aura lieu du 12 au 23 mai 2009, avec une partie officielle le 12 mai à la salle de Saconnay. Une invitation sera envoyée aux Conseillers municipaux directement par la Mission du Japon. Il est prévu une exposition de BD japonaises (mangas) avec une conférence spéciale sur ce thème. Un concert sera donné le 20 mai à la salle communale des Délices par des musiciens venant spécialement du Japon.

Fête des voisins : la commune participera pour la cinquième année consécutive à cette fête qui aura lieu le 26 mai dans 22 villes et communes suisses dont 13 genevoises. Sept millions d'habitants répartis dans 28 pays européens ont participé à cette manifestation en 2008. La fête des voisins active des liens sociaux, encourage les relations de proximité et alimente la solidarité.

Toutefois, le rôle des communes n'est pas de se substituer aux habitants mais d'être des facilitateurs. Comme ces dernières années, la mairie mettra à disposition des affiches et des cartes de visite. Cette année, il y aura également des t-shirts et des ballons. Mme BÖHLER tient à remercier l'AIGS qui est d'une grande aide chaque année pour promouvoir cette fête.

Matinée « coup de balai » : elle aura lieu le 16 mai prochain de 9h00 à 11h00 (départ de la Ferme Sarasin). Une verrée sera offerte en fin de matinée. Comme l'a annoncé M. COMTE, il sera possible d'essayer des vélos à assistance électrique jusqu'à 17h00. Le Parlement des Jeunes questionnera les utilisateurs de l'Eco-point de la place Carantec sur leurs habitudes en matière de tri et sur l'utilisation de cet Eco-point.

Tags : après 18 mois de gestion, ce dossier arrive enfin à son but. Le Grand-Saconnex souffre de ces déprédations qui enlaidissent les murs. Depuis plusieurs années, la commune intervient sur ses bâtiments en principe dans les 24 heures. Malheureusement, plusieurs éléments du mobilier urbain ne lui appartiennent pas, sans oublier les meubles et les murs des privés. Le Conseil administratif a donc décidé de réagir de manière globale et les décisions suivantes ont été prises :

- un premier nettoyage de tous les endroits dégradés par des tags sera effectué dans le courant du mois de juin, à charge de la commune. Les Autorités prennent donc à leur charge un nettoyage de tous les supports et murs, y compris ceux appartenant à des privés, pour autant qu'il s'agisse de murs extérieurs visibles du domaine public. Le Conseil administratif a pu négocier un tarif très avantageux lié au grand nombre d'interventions nécessaires. Il aura toutefois besoin de l'autorisation des propriétaires privés pour intervenir sur leurs murs. Ces derniers seront donc prochainement contactés à cet effet.
- La commune a établi un contrat forfaitaire avec la Fondation des ateliers « feu vert », qui va effectuer le premier nettoyage, pour l'enlèvement de tous les futurs tags sur ses immeubles. Les nettoyages suivants ne pourront pas être offerts aux propriétaires privés. Le Conseil administratif examine actuellement quelle contribution leur sera demandée pour qu'ils soient intéressés à cette action.

Club des chercheurs d'emplois : un nouvel article a paru dans le journal « Tout Emploi » du 16 avril dernier. Cette première session est un succès et il est à espérer que d'autres communes se joindront au Grand-Saconnex par la suite.

Zone industrielle à Colovrex : ce projet a été présenté aux magistrats de la rive droite du lac à la fin du mois de mars. L'idée est de construire une zone industrielle dans la région de Colovrex, essentiellement sur la commune de Bellevue, afin de dégager de la place pour des logements dans le PAV (Praille-Acacias-Vernets).

Ce projet est intéressant mais ne tient pas compte de la zone agricole, ni de la zone non-edificandi près de la piste de l'aéroport. Il ne tient pas compte non plus des plans directeurs des communes concernées. Ces dernières sont donc sceptiques...

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant les équipements communaux du Pommier - Examen du devis général des travaux à entreprendre

M. DETRAZ donne lecture de son rapport et ajoute que cette avance de fonds sera remboursée, partiellement ou totalement, par les responsables des défauts actuels de ces bâtiments.

M. BALMER indique qu'après en avoir discuté longuement avec les deux représentants de sa fraction dans la Commission des bâtiments, il a quand même quelques hésitations à se prononcer sur ce sujet.

Tout d'abord, il trouve le rapport court et laconique pour que 15 % du budget de la commune partent dans des réparations de malfaçons. Pour la compréhension et pour l'histoire, il aurait aimé que ce rapport donne plus de renseignements.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

S'agissant d'une avance de fonds, il serait bien que cela apparaisse quelque part, soit dans le rapport de la Commission, soit dans le projet de délibération y relatif. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il y a un problème dans ces bâtiments, mais son groupe n'est pas au clair sur la stratégie que le Conseil administratif entend mettre en place pour le résoudre le plus rapidement possible.

M. BALMER rappelle encore qu'en 2002, il faisait partie de la Commission ad hoc Pommier et relève qu'avant de voter le crédit de près de 70 millions – qui a par ailleurs été voté en moins d'une minute trente - il avait proposé de souscrire une assurance pour un montant de CHF 400'000.--, qui permettait de faire suivre le chantier par des professionnels des différents corps de métier. De plus, il y avait une garantie de dépassement qui avoisinait les 4 millions. A l'époque, le Conseiller administratif en charge du dossier avait rassuré tout le monde en indiquant que la commune se débrouillerait très bien toute seule. Comme un seul homme dans un vote quasi stalinien, le Conseil municipal avait accepté ce crédit sans prendre d'assurance ou quelque sécurité pour le suivi du chantier.

Une question peut donc être posée ce soir, à savoir qui avait la responsabilité de suivre le travail des mandataires ? Il aimerait donc bien avoir quelques explications complémentaires.

M. PLEE lit un petit historique du dossier :

« Depuis la réception des bâtiments du Pommier, nous avons rencontré de plus en plus de problèmes dans nos relations avec les mandataires. Nous avons eu beaucoup de peine à obtenir les interventions demandées auprès des entreprises afin que même des travaux mineurs de retouche soient exécutés. Les problèmes principaux que nous avons signalés à maintes reprises ont perduré. Depuis le printemps 2006, nous avons dû nous focaliser sur deux gros problèmes majeurs de non conformité de l'ouvrage. Ils concernaient des problèmes de températures trop élevées dans les locaux et l'inadéquation de la ventilation et des protections solaires. Il y a également eu le problème des portes et des fenêtres qui a joué un grand rôle.

Nous avons échangé de nombreux courriers avec le pool de mandataires et il y a eu beaucoup de discussion. A aucun moment nous n'avons obtenu entière satisfaction, si bien que nous avons dû mandater un avocat qui a exprimé nos réserves et nos requêtes, par le biais d'un courrier daté du 26 janvier 2007.

Les mandataires, au lieu d'examiner sérieusement les problèmes soulevés, ont préféré nier leurs existences par un avocat qu'ils ont à leur tour mandaté. Et bien entendu, ils ont persisté dans cette position, ce qui fait que la commune du Grand-Saconnex a résilié le contrat de mandataires qui datait du 23 juillet 2004, avec effet immédiat. Cette résiliation a été faite par le biais d'un courrier daté du 11 octobre 2007.

A partir de là, nous avons mandaté des experts car jusque-là, nous n'avions fait que des réglages. Nous étions sous contrat avec nos mandataires, qui au début de nos requêtes, ont répondu qu'il ne fallait pas se faire de soucis, qu'une telle installation demandait au minimum une année avant d'être parfaitement réglée, etc.

Les experts ont été mandatés et ont effectué différents travaux. Nous avons constaté de graves carences au niveau de l'exécution des travaux et au niveau de la conception.

Qui était censé contrôler cela ? Sachez que nous avons signé conjointement avec nos mandataires un « plan qualité ». Un des derniers articles de ce plan qualité garantissait que les mandataires s'occupaient de A à Z de tout le travail effectué et s'assurait de la bonne exécution de ce travail. Ce qui n'a pas été respecté.

Par la suite, il y a eu des contacts entre l'avocat-conseil de la commune et celui des mandataires. Nous avons bien expliqué que nous souhaitions exécuter les travaux le plus rapidement possible, soit l'été prochain. Raison pour laquelle il a été proposé à la partie adverse d'accepter une expertise contradictoire, avec un expert neutre agréé par les deux parties, ce qui permettait de gagner du temps.

A l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas de réponse des mandataires. Notre avocat-conseil, voyant le temps passer, a indiqué qu'il ne serait pas possible d'effectuer les travaux l'été prochain. C'est ce qu'il est allé annoncer au corps enseignant de l'école du Pommier.

Quant à l'expertise contradictoire qu'il faudra effectuer, si nous la demandons maintenant, nous ne l'aurons, dans le meilleur des cas, que l'automne prochain, car les démarches sont extrêmement longues. C'est la raison pour laquelle nous avons dû renoncer à effectuer tous ces travaux alors que nous sommes parfaitement prêts à les effectuer l'été prochain. En effet, l'architecte que nous avons mandaté ainsi que les experts ont effectué un travail énorme et tout est prêt pour que ces travaux puissent être exécutés l'été prochain.

Bien entendu, nous partons au devant de procédures judiciaires, notamment avec une demande reconventionnelle de plusieurs millions de francs parce que les carences de la construction sont considérables. Le juge doit estimer s'il s'agit d'erreurs de conception, de mauvaise exécution, etc... sur la base des expertises effectuées. »

M. DETRAZ souhaiterait répondre à M. BALMER. Les membres de sa fraction étaient présents lors des Commissions et ils ont tous reçu les explications utiles pour pouvoir faire ce rapport. Il y avait une volonté précise de faire état uniquement de la charge financière et de donner un montant à la commune pour pouvoir faire le relais dans le cadre de cette procédure et de pouvoir en tout temps commencer les travaux avec des liquidités suffisantes.

Il ne comprend donc pas ce soir la nécessité de faire un débat sur un sujet qui est uniquement financier. Le dossier est entre les mains de la justice, qui doit trancher. Si les Verts veulent des renseignements, ils peuvent consulter les procès-verbaux des séances de Commission.

Il relève de plus qu'il ne fait jamais de rapport sans que les Commissaires l'aient lu et approuvé. Si ce dernier est relativement succinct, c'est qu'il y a des raisons bien précises.

Il aimerait également rappeler qu'il était aussi membre de la Commission ad hoc Pommier et qu'il avait également proposé une assurance pour le suivi des travaux, mais il n'a pas été suivi par le Conseil municipal.

M. BALMER relève que M. PLEE n'a pas répondu à sa question de savoir quelle est la stratégie de la commune. Il tient également à préciser à M. DETRAZ que les Verts ne fonctionnent pas comme le parti radical et n'ont pas l'habitude de voter comme un seul homme. Au sortir de sa discussion avec les deux membres de sa fraction, il a un avis divergent et il a le droit en tant qu'élu du peuple, d'avoir des choses à dire. Il ne trouve rien de plus ennuyeux que ces Conseils municipaux où l'on vote sans discussion.

Par exemple, dans ce rapport, il n'est nullement mentionné qu'il y a un problème de fenêtres. Il n'y lit qu'un problème de ventilation.

M. PLEE relève qu'il a fait un historique. Le problème des portes et des fenêtres a été réglé directement avec l'entreprise. La stratégie de la commune est la même que celle utilisée pour régler les problèmes que la commune a rencontrés avec les façades de l'école du Village. La commune avance l'argent, fait exécuter les travaux le plus vite possible et ensuite la justice décide et répartit les torts ou demande le remboursement de la quasi totalité des coûts au profit de la commune.

Le Président clôt la discussion qui reprendra au moment de la délibération y relative.

4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'entretien du réseau routier communal

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la Commission des finances concernant les plans quadriennaux 2009-2012 informatique et véhicules

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

- 4.4 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking au 13^e, 13f, chemin Jaques-Attenville – DD 102132-6

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

- 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 4'601'337.-- au crédit de construction des équipements publics communaux – 1^e étape – de la campagne du Pommier - Remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom' » du Pommier

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE souligne qu'un vote positif du Conseil municipal constituerait un appui supplémentaire pour le Conseil administratif, dans ses démarches pour tenter de remédier aux défauts importants constatés dans la construction des bâtiments publics du Pommier. Cela montrerait également à la partie adverse que les autorités communales sont unies et qu'elles comptent bien, à ses frais, remettre en état le plus vite possible ces bâtiments.

M. PLEE relève encore le comportement positif et l'appui constant qu'il a toujours reçus de la part des Commissaires, dans un premier temps de la Commission ad hoc Pommier puis ensuite de la Commission des bâtiments, dans une situation pas facile à vivre pour un Conseiller administratif. En effet, il faut affronter les parents d'élèves et les enseignants et il n'a trouvé aucun appui du côté des mandataires. Il remercie tout particulièrement M. DETRAZ pour ses conseils très utiles et pour l'énorme travail qu'il a effectué lorsqu'il s'est agi de condenser un document afin de le rendre lisible par tous les Commissaires.

Mme GIROD signale qu'il ne s'agit pas seulement de l'école, mais également du bâtiment Espace Pom'. Ces deux bâtiments ont-ils été conçus dans la catégorie Minergie ? Si oui, est-ce qu'il y a eu un contrôle en 2003 pour voir s'ils étaient conformes avec Minergie ? Si oui, est-ce que la commune a reçu une subvention et de combien ? Est-ce que cette subvention doit être remboursée si les bâtiments ne répondent plus aux normes Minergie ?

M. PLEE confirme que la commune a obtenu le label Minergie, bien qu'elle n'ait jamais demandé aux mandataires de l'obtenir. Il leur avait simplement été demandé de tendre vers ce label. Le jour où il a été obtenu, il a été très fier de l'annoncer.

L'Etat a effectué toute une série de contrôles et la subvention obtenue a été de CHF 125'000.--. Il va de soi que suite aux réparations qui seront effectuées, il y aura un nouveau contrôle et la commune pourrait perdre ce label si elle n'obtient pas les performances voulues. Dans ce cas, il ne sait pas ce qui se passerait. Toute une procédure judiciaire est lancée et va certainement durer plusieurs années.

Mme GIROD a été choquée du coût des travaux. Qu'est-ce que cela comprend ?

M. PLEE indique qu'il est en possession d'un document très volumineux. Le Commissaire démocrate-chrétien qui fait partie de la Commission devrait pouvoir fournir toutes les explications demandées. Cela serait trop long de devoir le faire en séance plénière.

Mme JEANDET signale qu'elle siège à la Fondation de la petite enfance et qu'elle est donc convaincue de la nécessité de ces travaux. Elle aimerait savoir si tous les frais annexes liés au déménagement de la crèche sont prévus dans le montant de 4,6 millions.

M. PLEE répond par l'affirmative.

Mme JEANDET n'est pas certaine qu'un vote positif appuie le Conseil administratif. Elle se demande au contraire si cela ne met pas la commune en position de faiblesse en montrant que le Conseil municipal met à disposition le financement des travaux.

M. PLEE explique qu'il ne faut pas oublier que ces travaux concernent une école et une crèche et qu'ils doivent être exécutés le plus vite possible. Il y va du confort des utilisateurs. Comme pour l'école du Village, la commune avance l'argent et c'est une manière de démontrer à la partie adverse que ces travaux doivent être faits. Si le Conseil municipal décidait du contraire ce soir, la partie adverse aurait beau jeu de faire traîner d'avantage les choses dans le temps.

Mme JEANDET constate que la commune n'a pas l'assurance que les travaux prévus pour 4,6 millions de francs garantissent le label Minergie.

M. PLEE confirme que suivant le type d'interventions qui devra être fait, il y a une possibilité de le perdre.

M. POMATTO, en sa qualité de Président de la Commission des bâtiments, aimerait préciser que cette dernière a eu droit, de la part des architectes mandatés, à une présentation, à une visite et à des documents très clairs, de tous les travaux qui devraient être entrepris, en précisant lesquels étaient liés à des vices de fabrication et ceux peut-être liés à des problèmes de conception.

Il est à noter que le dossier est dans les mains de la justice et la Commission ne peut donc pas se prononcer ou valider ce type de décisions. A partir de là, il ne sait pas dans quelle mesure il peut encore donner des informations. La plupart des travaux qui vont être effectués ont pour but de mettre en conformité un bâtiment par rapport à un cahier des charges qui avait été établi. Dans ce cadre là, il n'y a fondamentalement pas de changement sur le bâtiment ou sur le concept énergétique, sauf pour la crèche où il y aura un ajout et non pas juste une remise en conformité. C'est peut-être à ce niveau qu'un problème pour Minergie pourrait se poser. Pour le moment, une analyse n'est pas possible vu que les travaux n'ont pas encore été faits et que la part des responsabilités n'a pas encore déterminée.

L'ensemble de la Commission est persuadée que ce crédit est aussi une façon d'affirmer qu'effectivement, travaux il y a besoin et qu'indirectement, la commune est prête à les faire, en escomptant un remboursement important.

M. DETRAZ confirme que le dossier étant entre les mains de la justice, il ne peut pas circuler librement dans tout le Conseil municipal. Il a devant lui le dossier que les Commissaires ont obtenu, qui contient 230 pages et plus de 20 tableaux financiers qui donnent une idée objective. Ce dossier fait partie intégrante d'une procédure judiciaire et il est très difficile de faire un rapport étoffé par le fait que cela donnerait de la matière à la partie adverse. Celle-ci a maintenant la possibilité d'accéder à ce dossier. Les Commissaires ont pu obtenir toutes les explications aussi bien de la part de l'avocat-conseil de la commune, des architectes et des spécialistes en ventilation, mais il n'était pas possible de les mettre dans le rapport qui n'est qu'une couverture financière mais en aucun cas une décision. Celle-ci ne pourra être prise que par la justice et ce n'est qu'à ce moment que la commune devra se battre. Il ne comprend donc pas le débat de ce soir car tous les Conseillers municipaux sont au courant que ce dossier est à traiter avec prudence.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si c'était la première fois que la commune travaillait avec ce pool de mandataires et si un tel problème s'est déjà produit auparavant.

M. PLEE répond que c'est la première fois que la commune travaillait avec cet architecte, qui a gagné un concours et a ensuite nommé un pool de mandataires. Il y a effectivement eu un précédent, avec l'école du Village dont les plaques se détachaient de la façade. La commune a utilisé le même procédé : elle a avancé l'argent, la justice a rendu son verdict et la commune a été remboursée intégralement.

Mme MAMIN-TISSOT souligne que lorsqu'on va devant la justice, même avec le meilleur des dossiers, on n'est jamais sûr de gagner. Est-ce que la commune a un plan « B » au cas où elle serait déboutée ? Est-ce que le budget communal est en mesure d'absorber cet excédent de crédit ?

M. PLEE explique que ces travaux doivent être faits, que la commune ait tort ou raison. La commune devrait pouvoir assumer une dépense de 4,6 millions.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

Mme BÖHLER confirme. La commune a un peu d'argent de côté et s'il faut emprunter, elle empruntera.

Mme JEANDET aimerait réagir aux propos de M. DETRAZ. Le fait de poser des questions ne remet nullement en question le travail fait par la Commission. Comme le permet le nouveau règlement, la discussion peut être ouverte au moment des délibérations et il serait fort regrettable de ne pas le faire. Elle n'a pas senti dans les propos de ses collègues une remise en cause du travail de la Commission, qui a certes été délicat dans un dossier délicat.

M. DETRAZ constate que le rapport a été remis en cause mais c'était un vœu de la Commission qu'il soit succinct. Il maintient qu'aujourd'hui, il s'agit d'une phase financière et que la partie purement technique figure dans les procès-verbaux de la Commission. Le débat ne pourra se faire que quand il y aura une décision de justice et tout le monde était au courant de cet état de choses.

M. BALMER relève qu'il n'a jamais parlé de technique mais qu'il a posé une question de stratégie et de politique. Il est bien évidemment pour le fait que ces travaux se fassent le plus rapidement possible, pour des raisons de sécurité et de confort des utilisateurs. Il propose de modifier le texte de la délibération et de l'exposé de motifs pour clarifier un peu les choses, en ajoutant dans les considérants « vu le non-respect des clauses du plan qualité qui lie les mandataires et la commune » et dans l'exposé des motifs, préciser que le vote du crédit de ce soir est à comprendre comme une avance et non pas comme un désaveu.

M. POMATTO aimerait préciser qu'il y a des questions de confort et de débits d'air, mais il faut noter qu'il n'y a aucun problème de sécurité ni de santé. C'est une chose importante à relever ce soir. Il faut écrire à tous les parents pour les informer que des tests ont été effectués à ce niveau et qu'aucun problème n'a été relevé.

Pour répondre à M. BALMER, il signale que dans l'exposé des motifs, la dernière phrase est : « de préciser le montant final de sa créance lorsque la commune sera en possession des chiffres définitifs de ses préjudices ». Il pense que le terme laisse bien sous-entendre ce qu'il en est.

M. ECKERT souligne que toutes les questions posées ce soir ont été posées en Commission. Il y avait une certaine confidentialité à garder et il était difficile de savoir ce qui pouvait être communiqué ou non. Il comprend bien que les Conseillers municipaux qui ne font pas partie de la Commission aient envie de débattre. La Commission était convaincue qu'il valait mieux voter ce crédit ce soir plutôt que plus tard. Si la commune n'avance pas les sous ce soir, il faudra attendre une décision de justice qui prendra des années. Dans le cas d'un vote positif, dès que l'expertise neutre aura été effectuée, les travaux pourront commencer. Les coûts n'ont pas été gonflés et les travaux qu'il faut engager sont immenses pour mettre ces bâtiments en conformité.

M. ECKERT relève encore que M. PLEE a informé le corps enseignant mais il pense qu'il serait bien de donner une information à la population concernée par des enfants qui fréquentent ces bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 19 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. de procéder à la remise en état des installations de ventilation de l'école et du bâtiment « Espace Pom » du Pommier,
2. d'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 4'601'337.-- au Conseil administratif,
3. de comptabiliser la dépense de CHF 4'601'337.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense de CHF 4'601'337.--, selon les modalités prévues dans la délibération du 16 septembre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit pour la construction des équipements publics communaux – 1^e étape – de la campagne du Pommier, de 2004 à 2033.

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'000'000.-- pour le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'entretien du réseau routier communal

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que le précédent crédit quadriennal était d'un montant identique et qu'il a laissé un non-dépensé d'environ CHF 80'000.--. Comme précisé dans le rapport, ce montant ne comprend pas des travaux plus importants qui seront entrepris sur des réaménagements de chemins, comme les Coudriers ou Crêts-de-Pregny.

La parole n'étant pas demandé, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 19 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'approuver le plan d'entretien du réseau routier communal, pour la période 2009-2012;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 1'000'000.-;*
3. *de comptabiliser cette dépense de CHF 1'000'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense totale de CHF 1'000'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, de 2009 à 2012.*

5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 160'000.-- pour l'acquisition et la maintenance de matériel informatique – 2009-2012

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER rappelle que l'idée de ce crédit est de donner un peu de liberté au Conseil administratif pour choisir le meilleur moment ou le meilleur tarif pour acheter le matériel nécessaire. La même somme avait été votée lors du dernier crédit quadriennal.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 19 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. *d'approuver le plan d'acquisition et de maintenance du matériel informatique pour la période 2009 – 2012 ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 160'000.-- ;*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 160'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense totale de CHF 160'000.-- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 05.331, de 2009 à 2012.*

5.4 Ouverture d'un crédit de CHF 1'052'000.-- pour le plan d'investissement quadriennal 2009-2012 d'acquisition de véhicules communaux

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER relève que la commune a fait un travail intense pour mettre au point une politique d'achats des véhicules communaux, avec un cheminement à suivre pour décider quel type de véhicule il faut acheter. Il a été décidé, pour la première fois officiellement, que certains services devraient partager les véhicules.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

M. ECKERT remercie le Conseil administratif et l'ensemble des personnes concernées d'avoir mis en place cette politique d'achat, qui intègre un certain nombre de véhicules hybrides.

M. SCHIAU souligne à quel point il est d'accord avec les propos de M. ECKERT pour le travail fait sur ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 19 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'approuver le plan d'acquisition de véhicules d'entretien des services communaux, pour la période 2009-2012,*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de CHF 1'052'000.--;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif;*
4. *d'amortir la dépense nette totale de CHF 1'052'000.-- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 331 des fonctions 11, 14, 33, 34 et 62, de 2009 à 2012.*

5.5 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking au 13E, 13F, chemin Jaques-Attenville, parcelles 125, 1210, feuille 4 du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que la Commission de l'urbanisme s'est penchée à trois reprises sur ce dossier. Il a fait l'objet d'un avis du Département concernant l'acceptation du type de typologie un peu particulier pour la zone concernée. Ces mêmes typologies particulières, dans le sens où se superposent un appartement « simplex » avec un appartement « duplex », permettent d'avoir des prolongements extérieurs particuliers soit en rez-de-chaussée, soit en terrasse.

Le projet, qui a été accepté par la majorité de la Commission, propose que l'habitation préserve un maximum d'arborisation sur cette parcelle. Un terrain commun important est également préservé et la construction du bâtiment propose le label Minergie. Les plans sont à disposition au Service technique mais il n'a pas été possible de les projeter par le biais du beamer.

Mme GIROD relève qu'elle a remplacé Mme BURKHARDT à la séance de la Commission du 31 mars dernier. Elle fait circuler deux planches du plan directeur communal. Elle donne les raisons pour lesquelles elle a voté contre cette dérogation. Premièrement, cette dérogation ne respecte pas le plan directeur. Deuxièmement, il n'y a pas eu d'écoute des habitants. Troisièmement, elle ne connaît pas la politique de la commune vis-à-vis des zones villas et notamment de l'octroi de coefficient allant de 0,25 à 0,33. La parcelle en question se trouve dans l'une des trois zones villas de la commune, qui totalisent 22 hectares sur les 1500 de la commune.

La page 16 du plan mentionne que cette zone devra avoir une densification modérée, préservant les qualités du quartier, avec un indice qui devrait être au maximum à 0,25. A ceci, il est mentionné en page 93 quelles sont les végétations à préserver pour la conservation du patrimoine communal. La parcelle en question est située en zone 5 résidentielle, avec faible densité, soit au maximum 0,25.

Elle demande ce soir au Conseil municipal de se poser les bonnes questions. Est-ce qu'on est à l'écoute de M. CRAMER qui veut construire des immeubles plus hauts, plus denses dans les zones villas ? Quelles sont les avantages pour la commune ? Plus de voitures, plus d'habitants ? Moins de zones villas ? Est-ce que l'on veut préserver nos 22 hectares et suivre le plan directeur ? Si cette deuxième dérogation est acceptée (la première a été acceptée en novembre 2008, au 45 chemin des Coudriers), cela concrétisera la politique de cette commune pour une densification de la zone villas.

M. ORSINI, comme élu libéral et membre de la Commission, informe qu'il était contre le projet initial. La question avait été posée aux mandataires pour savoir pourquoi ce qui ressemble plus à un immeuble devait être construit en zone 5 résidentielle. Une réponse du canton par rapport à la densification a indiqué que la chose était tout à fait acceptable et même encouragée. En effet, l'Etat a encouragé plusieurs promoteurs à aller jusqu'à 0,4. Cela répond à une demande au niveau cantonal de logements que l'on ne peut pas négliger.

Il était également contre ce projet notamment en raison de la problématique des parkings et de la levée de boucliers initiale qu'il avait suscité. La Commission a rendu les mandataires attentifs à ces différents points. Ils l'ont entendue et sont revenus avec un projet modifié qui tenait compte de ces remarques, avec une entente avec le voisin auquel un mur de protection a été proposé pour le parking. Ce mur pourrait même être cofinancé par le voisin. C'est dire quel est le degré de collaboration que le promoteur a mis en place avec le voisinage.

M. ORSINI est sensible à un scrupuleux respect de l'investissement d'une vie qu'est une villa pour des propriétaires mais il faut que les gens qui s'opposent à ce projet soient conscients que le projet de ce soir propose de conserver intacte une bonne partie de l'arborescence du terrain, d'avoir une construction compacte et qui respecte les remarques qui ont été édictées par la Commission.

Si après tous ces efforts faits par les mandataires, nous devons refuser ce projet, libre à ces derniers de le modifier dans un sens où nous n'aurions plus notre mot à dire. Il est convaincu que ce nouveau projet ne conviendrait pas plus au voisinage. A son avis, c'est la moins mauvaise solution aujourd'hui. Si chacun, lorsqu'il a souhaité construire, agrandir, modifier ou rénover avait demandé l'avis de ses voisins, il est peu probable qu'il aurait obtenu leur agrément.

Malheureusement, la Commission n'est pas là pour tenir compte systématiquement des avis du voisinage. De plus, ce nouveau projet n'a suscité aucune remarque du voisinage ou tout au moins, aucune remarque officielle n'est parvenue aux membres de la Commission. Ce faisant, elle s'est prononcée sur un projet amélioré qui respecte le voisinage et qui a son sens devient acceptable.

Mme GIROD trouve étonnant qu'une pétition signée par trente-quatre personnes ne soit pas reconnue ni dans la Commission, ni au sein du Conseil municipal. Ce projet de bâtiment a peut-être été traité plusieurs fois, mais malheureusement les modifications apportées sont très limitées. Au lieu de prévoir 10 voitures, il y en a maintenant 8. Cela n'empêche pas la densification des habitants, qui représente entre 16 et 20 personnes supplémentaires.

Mme MAMIN-TISSOT salue les efforts du promoteur qui est revenu à trois reprises avec son projet pour tenter de répondre au mieux aux demandes de la Commission. Comme M. ORSINI l'a dit, c'est peut-être le moins mauvais projet que l'on puisse accepter et si on le refuse, on peut s'attendre au pire. Toutefois, cela la met mal à l'aise car la commune a édicté son plan directeur communal dans lequel il y a une vraie volonté de préserver la zone villas et toute l'arborescence qui va avec. Aujourd'hui, si l'on vote pour ce projet, on déroge à ce plan directeur et également au règlement communal qui exige, sauf erreur, que pour toute nouvelle construction il y ait 2 places de parking pour chaque logement. Elle est donc très empruntée pour prendre une décision.

Si l'on ne respecte pas les règlements communaux, il faudrait peut-être définir autrement les attentes de la commune, notamment pour les zones villas.

M. ORSINI est sensible au respect du plan directeur communal, quand bien même il n'a pas participé à son élaboration. Ce projet est très respectueux de l'arborescence et c'est l'une des indications majeures faites dans le plan directeur communal. Ce faisant, le projet modifié tient beaucoup plus compte dudit plan.

Mme GIROD est d'accord avec M. ORSINI mais il ne s'agit que d'une partie du problème. L'autre partie, comme mentionné en page 117, c'est la zone résidentielle, avec faible densité ou à densifier.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

Ce plan directeur a coûté CHF 295'000.-- et a été approuvé en 2006. En 2000, Le Grand-Saconnex était encore une campagne. Dans ce quartier, il existe encore des chalets et des maisons individuelles. Il faut préserver une partie du patrimoine, non seulement la végétation mais aussi la densification des peuples.

M. BALMER rappelle à Mme GIROD qu'un 0,25 ou un 0,30 reste un ratio de surface construite sur une parcelle, que cela soit une villa ou un immeuble. Par principe, la commune a décidé de ne jamais monter au delà du 0,30, mais une marge de 10 % est accordée pour les projets qui sont en accord avec Minergie, pour que les constructeurs soient sensibles à l'environnement.

A la demande de M. POMATTO, M. COMTE indique que la parcelle en question est en zone 5, dont le plan directeur suggère deux approches. Des zones sujettes au bruit de l'aéroport sont considérées à peu densifier. Des zones sont considérées aptes à être plus densifiées, notamment autour du chemin Terroux/Sarasin. Pour d'autres zones, dont le terrain en question fait partie, le plan directeur a relevé une qualité paysagère majeure qu'il s'agit de préserver. Toute la discussion de la Commission a été de savoir si ce projet respectait cette notion paysagère à préserver et majoritairement, a considéré que ce projet, avec les compléments apportés, respectait cette qualité paysagère.

Pour répondre précisément à M. POMATTO, Mme GIROD signale que cet immeuble va être construit dans une zone 5, faible densité.

M. DETRAZ explique que la Commission a considéré que le projet actuel a une moindre densification au sol et qu'il libère les surfaces de la parcelle de manière beaucoup plus importante que si des villas individuelles ou jumelles étaient construites. Il comprend le débat de Mme GIROD mais la Commission a favorisé le projet corrigé car il est moins dense au niveau du sol que des villas et préserve ainsi une grande partie de la végétation.

Mme GIROD ne connaît pas très bien les plans, mais il est bien mentionné «zone résidentielle, faible densité ». Elle est consciente que le bâtiment prévu prend moins de place mais le nombre d'habitants qui vont y habiter sera bien plus élevé que si l'on construit deux villas jumelles.

M. ORSINI relève qu'il y a une part de vrai dans les propos de Mme GIROD. Maintenant, si ce projet n'est plus soumis à l'approbation du Conseil municipal et qu'on décide d'y faire des villas, il demeure convaincu que la parcelle sera beaucoup plus défigurée et que les voisins n'en seront pas plus satisfaits.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 15 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention,

1. *de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102132-6, parcelles nos 125, 1210, feuille 4 du Grand-Saconnex, au 13E et 13F, chemin Jaques-Attenville, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Présentation des comptes de l'exercice 2008

Mme BÖHLER informe que les chiffres pour 2008 sont excellents, ce qui ne veut pas dire que cela sera le cas en 2009. Toutes les communes sont inquiètes pour 2010 et 2011.

Elle commente les comptes 2008 présentés à l'écran (*annexe 3*), qui seront examinés en détail par la Commission des finances. Les charges se montent à CHF 32'562'830.86, les revenus à CHF 38'437'215.41. Le boni 2008 est donc de CHF 5,874'384.55, au lieu des CHF 128'000 prévus !

Concernant la dette d'un peu plus de 57 millions, la commune a remboursé 7 millions de francs en 2008. Il est encore prévu de rembourser 4 millions en 2009. Pour les futurs investissements, la commune n'aura pas besoin d'emprunter dans l'immédiat.

Les points 6.1 à 6.9 sont renvoyés à la Commission des finances pour examen.

Autres propositions :

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'environnement concernant le Plan général d'évacuation des eaux.

Il propose également la réunion de la Commission routes, circulation, mobilité afin d'ouvrir un crédit de construction pour l'aménagement du chemin des Coudriers.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE présente à l'écran et commente le document qui a été soumis, le 2 avril dernier, lors d'une réunion avec des membres de la direction de l'Office du génie civil et de l'Office fédéral des routes, qui illustre la contre-proposition de la commune au projet du Département relatif à la route des Nations et à la jonction autoroutière de Ferney (*annexe 4*).

La conclusion de cette séance a été que le Département examinerait ce projet. Sa réponse est arrivée aujourd'hui, par le biais d'un courrier de M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat en charge du DCTI. M. COMTE en donne lecture (*annexe 5*).

M. COMTE pense qu'il faudra faire un courrier de réponse à cette lettre, après avoir pris les avis des Conseils technique, environnemental ou juridique de la commune.

M. BALMER demande quand l'Etat va déposer ses projets.

M. COMTE pense incessamment, d'ici quelques semaines.

M. ECKERT relève que le projet de la commune a transformé le projet de l'Etat en pénétrante, en envoyant tout le trafic dans le tunnel. C'est justement ce que l'Etat ne voulait pas faire, d'où son refus.

M. COMTE pense que la meilleure critique que l'on puisse faire à l'Etat, c'est qu'il n'a jamais défini clairement s'il voulait réaliser une nouvelle pénétrante, comme il le dit à la commune du Grand-Saconnex oralement en relevant que la route de Ferney pourrait être déclassée. Le plan directeur de la Ville de Genève propose d'ailleurs aussi de déclasser cette route, ce qui n'est donc pas une hérésie. Par ailleurs, l'Etat dit à la ville de Genève qu'il est hors de question que la route des Nations, qui n'est qu'une petite bretelle destinée à alimenter la zone internationale, devienne une nouvelle pénétrante. Ce double langage devra un jour être clarifié.

M. ORSINI rappelle que dans le crédit d'étude, il était clairement voulu par le Grand Conseil que cet ouvrage ne soit pas une pénétrante. Dans sa genèse même, il était déjà inclus que cela ne serait pas une pénétrante. Il est très déçu de la réponse de l'Etat, mais à la vitesse où les choses vont maintenant, c'était jouer d'avance.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. MARGUET qui aimerait savoir si Palexpo avait une autorisation spéciale pour travailler jusqu'à 2 heures du matin au démontage des échafaudages, le dimanche 15 mars :
M. PLEE informe que Palexpo a indiqué que le démontage des installations du Salon de l'auto avaient pris fin le dimanche à 22h à l'extérieur. Par contre, le démontage à l'intérieur des halles s'est poursuivi une partie de la nuit. M. SCHEIDEGGER, chef de département, a expliqué que Palexpo n'avait pas besoin d'autorisation particulière. Malheureusement, son activité engendre des conséquences négatives. Il nous prie de croire que ce n'était pas volontaire et espère que cela ne se répètera pas à l'avenir.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

Question de Mme MAMIN-TISSOT concernant les odeurs écœurantes provenant de l'usine Pancosma : M. PLEE indique que l'usine Pancosma a admis le problème. En effet, l'usine utilise nouvellement un produit moins volatile et donc plus lourd que les autres couramment utilisés. Ce produit nécessite une récupération des odeurs par des filtres au bas de la cheminée d'extraction. Le responsable de Pancosma a assuré qu'une intervention sur les installations des filtres sera sans doute possible prochainement.

Question de M. PORTIER relative à l'éclairage du centre sportif du Blanché M. COMTE explique que l'allumage est commandé manuellement par les utilisateurs. L'arrêt est programmé sur une horloge. Ce jour-là le football club avait un entraînement et a mis en route l'éclairage avant l'arrivée de l'obscurité pour éviter de retourner aux vestiaires après le début de l'entraînement.

Question de M. FAVRE concernant l'implantation de nouveaux parkings à vélo sur la commune : M. COMTE informe qu'un plan général indiquant l'ensemble des parkings deux roues a été établi par le Service technique, en collaboration avec la police municipale. Une étude relative aux aménagements des cheminements cyclistes et piétonniers a été confiée récemment à Pro Vélo. Elle englobera également l'approche de nouvelles implantations de parkings vélos.

Question de M. EYA NCHAMA qui aimerait savoir si les pharmacies ont l'obligation d'indiquer la pharmacie de garde : Mme BÖHLER informe que renseignements pris auprès du Service du pharmacien cantonal, la réponse est affirmative. En effet, c'est l'association des pharmaciens du canton (Pharma Genève) qui est responsable d'organiser le système de garde. Le concept développé par Pharma Genève et approuvé par les autorités cantonales prévoit bel et bien que les pharmacies, lorsqu'elles sont fermées, doivent afficher sur leur porte le nom des pharmacies de garde.

Proposition de M. JIMAJA de créer un Fonds permanent pour soutenir de jeunes talents / Motion de M. POMATTO concernant la création d'une bourse d'encouragement pour de jeunes talents : Mme BÖHLER pense que ces propositions sont intéressantes mais elles peuvent être parfaitement réalisées avec les outils actuels. En effet, le budget de la commune dispose de plusieurs lignes budgétaires pouvant être utilisées pour attribuer une aide à des Saconnésiens dans les domaines du sport et de la culture. Cela a été fait plusieurs fois au cours de ces dernières années. Il est tout à fait envisageable que la Commission des finances opte pour une augmentation de ces lignes lorsqu'elle examinera le budget 2010. La création d'un Fonds au fonctionnement relativement lourd et pas forcément plus souple et rapide ne semble pas la meilleure solution pour atteindre les buts fixés par la proposition ou la motion.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. ORSINI, au travers de l'article sur le club emploi, tient à s'enorgueillir pour la commune des résultats obtenus. Travaillant dans ce domaine et étant un peu au fait des méthodes utilisées par les sous-traitants qui officient pour le compte des services de M. SCHMIED, il sait que quand l'Etat donne un million par an à une société privée pour la réinsertion, il attend de manière claire et drastique des résultats qu'il évalue avec un contrat dès le départ. Il aimerait connaître les indicateurs mis en place pour contrôler concrètement la réinsertion. Est-ce qu'un bilan sera fait d'ici 6 mois ou 1 an pour savoir combien de participants ont retrouvé un emploi ?

Mme BÖHLER répond qu'elle a un rapport quasi hebdomadaire de la personne responsable. A ce jour, personne n'a encore trouvé un emploi. Une réunion est prévue le 6 mai pour mettre au point la future stratégie, sachant qu'il y a un grand espoir que d'autres communes se joignent à ce club emploi, notamment la commune de Versoix. Cela permettrait de faire une meilleure évaluation, basée sur plus de personnes, car les situations de chacun sont très différentes. Elle suit donc de très près ce dossier.

M. SCHIAU revient sur la publicité reçue ce soir concernant le projet Colovrex. Il avait posé la question à M. CRAMER lors de la séance relative au Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) pour savoir ce que l'Etat pensait de ce projet. M. CRAMER avait répondu que de toute façon ce n'était pas dans les projets des vingt prochaines années. Il est donc surpris d'apprendre ce soir que tous les magistrats ont reçu cette publicité et qu'il s'agit peut-être d'un véritable projet.

Mme BÖHLER explique qu'une motion a été déposée par M. AUMEUNIER, député, Secrétaire général de la CGI, qui propose que le Conseil d'Etat étudie cette proposition. Elle n'a pas encore rencontré un Conseiller d'Etat qui croyait en cette proposition. Les magistrats de la rive droite ont reçu M. AUMEUNIER et l'architecte, M. PICTET, qui ont expliqué leur projet. Cette publication provient de la Chambre genevoise immobilière et n'est pas un document officiel de l'Etat. C'est un projet fort intéressant mais probablement que le Conseil administratif actuel ne verra pas sa concrétisation.

Mme GIROD indique qu'au Grand-Lancy, le site Internet permet aux communiens de communiquer directement avec la police municipale, pour demander la pose de banderoles. Une réponse est donnée dans les 45 minutes. Elle aimerait savoir s'il est possible d'avoir le même système sur le site Internet du Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER regardera s'il est possible de faire un lien pour la demande de pose de bannières. Par contre, elle ne peut pas garantir une réponse dans les 45 minutes, sachant que les Agents de sécurité municipale sont sur le terrain la majorité du temps.

Mme GIROD informe que la Maison du Parlement a engagé une société de surveillance privée pendant les week-ends. Apparemment, pendant la semaine, il y a plusieurs jeunes qui se regroupent côté chemin du Pommier. Quelques personnes du quartier ont constaté des trafics de drogue. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un contrôle nocturne de ce lieu ?

Mme GIROD a constaté que le petit chemin qui se trouve à gauche de la Maison du Parlement, reliant le chemin du Pommier à la rue Gardiol, est utilisé par des enfants avec des vélos et des trottinettes. Les PTT l'utilisent également dans le sens montant. Est-ce qu'une barrière pourrait être installée afin d'empêcher la circulation des vélos et vélomoteurs ?

M. COMTE répond que cela ne serait pas judicieux de mettre une barrière car les vélomoteurs emprunteraient le gazon pour passer. Par contre, comme cela a déjà été fait, il va encourager les ASM à retourner sur place et à faire des contrôles sévères. Il rappelle que ce chemin est autorisé aux piétons et aux vélos, mais pas aux engins motorisés.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si, dans le cadre de la création d'une bibliothèque municipale, un local pourrait être mis à disposition pour que les gens qui désirent se débarrasser de leurs livres puissent déjà les déposer.

Mme BÖHLER aimerait beaucoup avoir un tel local, dès que possible.

Mme BURKHARDT aimerait signaler un problème de visibilité au chemin du Pommier, après le carrefour de la route de Ferney. Il n'y a pratiquement aucune visibilité pour tourner à gauche sur l'Ancienne-Route. En raison de la végétation, il est impossible de voir ce qui arrive depuis la droite. Elle aimerait savoir s'il est possible de faire quelque chose pour améliorer la visibilité à cet endroit.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption de la liste des Tribunaux pour 2010 :

La proposition de M. JIMAJA de traiter cette liste à huis clos est acceptée par 14 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions.

10.2 Autres propositions :

M. EYA NCHAMA remercie le Conseil administratif pour sa réponse concernant les pharmacies. Il propose que cette même réponse soit donnée aux pharmaciens de la commune.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2009

Mme MAMIN-TISSOT a constaté que l'ancien règlement du Conseil municipal figure sur le site Internet. Elle propose de le remplacer par le nouveau règlement.

De plus, sous la rubrique des « sociétés – arts et culture », il y a un défaut dans les écritures. Le président est inscrit en grosses lettres alors que le nom de la société figure en petit. Elle propose de modifier cette écriture.

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. ECKERT rappelle la réunion de la Commission de l'environnement, le 25 mai prochain.

M. ORSINI informe qu'il a eu le plaisir d'assister à l'assemblée générale du Centre de Loisirs, qui s'est très bien passée, hormis un problème mentionné de manière insistante par le personnel du Centre, sur la consommation de drogue dans un parking devant des caméras. Cette information l'a interpellé dans la mesure où les jeunes disent avoir eu une recommandation d'un ASM, préférant « les voir à cet endroit plutôt que dans la rue, du moment qu'ils ne faisaient pas de chenils et qu'ils rangeaient derrière eux ».

Il semblerait qu'une réunion sera prévue avec les ASM et les TSHM. Il est vraiment important que ces informations ne soient pas données à la va vite dans des assemblées générales et cette information doit être clarifiée.

Mme BÖHLER regrette vivement que ces informations soient données en public sans avoir été vérifiées et cautionnées. Elle-même l'apprend ce soir. Elle est très inconfortable avec ce genre de choses dites en public sans moyen de contrôle. Elle ira trouver les responsables du Centre de Loisirs dans la semaine.

14. **NATURALISATIONS (huis clos)** :

Quatre dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

15. **ADOPTION DE LA LISTE DES JURES DES TRIBUNAUX 2010**

Cette liste est approuvée à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

Le Président lève la séance à 23h40.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER